

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNE DE LA POSSESSION
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
AFFAIRE N°02/FÉVRIER/2026

**NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE : 38**

SÉANCE DU 18 FÉVRIER 2026

NOTA :

Le Maire certifie que :

- La convocation a été adressée le :
12 février 2026 (L.2121-12 du CGCT)
- La synthèse des votes du Conseil
Municipal a été affichée et mise en ligne le :

25 FEV 2026

Le Maire,



Vanessa MIRANVILLE

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit février à quinze heures trente s'est réuni en séance ordinaire le Conseil Municipal de La Possession sous la présidence de Mme Vanessa MIRANVILLE, Maire.

ÉLUS PRESENTS :

Vanessa MIRANVILLE - Christophe DAMBREVILLE - Michèle MILHAU - Jean Marc VISNELDA - Marie Line TARTROU - Henri ANANELIVOUA - Armand VIENNE - Denise FLACONEL - Christian JOLU - Marie Josée POLEYA - Éliette DABIEL TABLEAU - Sylvio DIJOUX - Pascale VAR COURTOIS - Florence HOAREAU - Charles DE LAUNAY – Édith LO-PAT – Jean Bernard MONIER - Fabiola LAGOURDE - Edmée DUFOUR - Gilles HUBERT - Camille BOMART - Marceau JULENON - Philippe ROBERT - Mireille GERBITH - François DELIRON – Laurent MARCELINA - Marie-Annick DOBARIA – Yannick POULOT - Fabienne ILAHA

ÉLUS REPRESENTÉS :

Jocelyne DALELE procuration à Pascale VAR COURTOIS - Christopher CAMACHETTY procuration à Sylvio DIJOUX - Claude CELESTE procuration à Marie Josée POLEYA - Valérie MAREUX TRECASSE procuration à Marie Line TARTROU

ÉLUS ABSENTS :

Jacqueline LAURET - Houssamoudine AHMED - Odile ABRAL - Frédérique GRONDIN – Amandine TAVEL

Il a été procédé conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation d'un secrétaire de séance.

Mme Marie-Josée POLEYA a obtenu l'unanimité des voix, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a déclaré accepter.

Le Conseil Municipal étant en nombre suffisant (29 élus présents à l'ouverture de séance) pour délibérer valablement, le Maire a déclaré la séance ouverte.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint-Denis dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui commencera à courir soit :

- À compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

AFFAIRE N°02 : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2025

Le Maire rappelle que lors de la séance du mercredi 17 décembre 2025, le Conseil municipal a délibéré sur les affaires suivantes :

Affaires	Intitulés
1	Approbation du procès-verbal de la séance du 28 octobre 2025 (+1 annexe)
Ressources et Moyens	
Ressources Humaines	
2	Créations, modifications et suppressions de postes (+1 annexe)
3	Mutuelle Santé (+1 annexe)
4	Information RSU (+2 annexes)
5	Abrogation partielle de la délibération n°7 du 12 octobre 2023 en ce qu'elle prévoit un IFSE au titre d'intérim (+1 annexe)
6	Abrogation de la délibération n°21 du 20 août 2025 - RIFSEEP – modification de la base de calcul intérim (+1 annexe)
7	Autorisation paiement PEC 2026
Finances	
8	Vote Budget primitif 2026 – Budget Principal Ville (+2 annexes)
9	Vote Budget primitif 2026 – Budget annexe Fossoyage (+1 annexe)
10	Vote Budget primitif 2026 – Budget annexe ZAC Moulin Joli (+1 annexe)
11	Approbation garantie d'emprunt SAFER - CDC (+1 annexe)
12	Approbation garantie d'emprunt Agence France Locale - Garantie à première demande (+1 annexe)
13	Mise à jour des autorisations de programmes et crédits de paiements (AP/CP) – 2025 (+1 annexe)
14	Levée de prescription quadriennale pour le remboursement de la retenue de garantie à l'entreprise Lafable Henri Paul dans le cadre du marché 2018/030
15	Demande de subvention régionale pour l'opération réfection de la piste d'athlétisme du stade Roland Robert (+1 annexe)
16	Approbation de l'opération « réfection et requalification de la rue Pablo Neruda suite au passage du cyclone Garance »
17	Demande de subvention régionale pour les travaux provisoires en lien avec le chantier de la NRL
18	Protocole transactionnel occupants parcelles BM108 et BM109 RETIRÉE
Vie Citoyenne	
Vie Associative	
19	Acompte de subvention aux associations
Centre Social	
20	Validation du nouveau projet social de 2026-2029 (+1 annexe)
Mafate	
21	Convention constitutive du GIP Mafate, suite à sa modification en Conseil d'administration du 14/10/2025 (+1 annexe)
22	Convention de coopération entre GIP Mafate, le Territoire de l'Ouest (TO) et la Mairie de la Possession (+1 annexe)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint-Denis dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui commencera à courir soit :

- À compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Petite Enfance	
23	Avis d'opportunité, projet(s) de structure(s) d'accueil du jeune enfant (+1 annexe)
Éducation	
24	Projet de Convention du PEDT - Avenant de prorogation (+1 annexe)
Coopération	
25	Lettre d'intention de soutien au Réseau Régional Multi-Acteurs (RRMA) de la Réunion RETIRÉE
Territoire Durable	
Aménagement opérationnel	
26	ZAC Moulin Joli - Examen du Compte Rendu Annuel à la collectivité (CRAC) au 31 décembre 2024 et approbation de la participation de la commune (+1 annexe)
27	ZAC Moulin Joli - Approbation de l'avenant n°9 de clôture au traité de concession (+1 annexe)
Foncier	
28	Acquisition de la parcelle cadastrée BR 11 - Emprise Gymnase Dumesnil (+1 annexe)
Planification	
29	Révision allégée n°3 du Plan Local d'Urbanisme (Évolution d'une zone à Cœur De Ville) – Absence de nécessité d'une évaluation environnementale (+1 annexe)
30	Révision allégée n°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de la Possession (Évolution d'un zonage sur la ZAC Cœur De Ville) – Bilan de la concertation et Arrêt du projet (+1 annexe)
31	Approbation de la modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de la Possession (Évolution d'un zonage sur le chemin Bœuf Mort) (+1 annexe)
Urbanisme	
32	Approbation de la convention avec l'ADIL pour une mission de conseil aux particuliers pour l'année 2026 (+1 annexe)
Questions Diverses	

Conformément aux dispositions du Règlement Intérieur,

Le Conseil municipal,

À l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés : 32 votes Pour et 2 Abstentions (Philippe ROBERT, Fabienne ILAHA)

- **Approuve le procès-verbal de la séance du mercredi 17 décembre 2025, joint en annexe, de la présente délibération.**

Fait et clos les jour, mois et an que dessus et ont signé après lecture les membres présents.

La secrétaire de séance


Marie-Josée POLEYA

Le Maire


Vanessa MIRANVILLE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint-Denis dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui commencera à courir soit :

- À compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.